

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

Conseil d' Architecture d' Urbanisme
et d' Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24)

LA PIERRE ANGULAIRE
Génération mouvement
(Fédération de la Dordogne)
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux
Canton : Vergt
Commune : Veyrines-de-Vergt
Lieu-dit : Farguette
Edifice : Vidange de fond, trop-plein

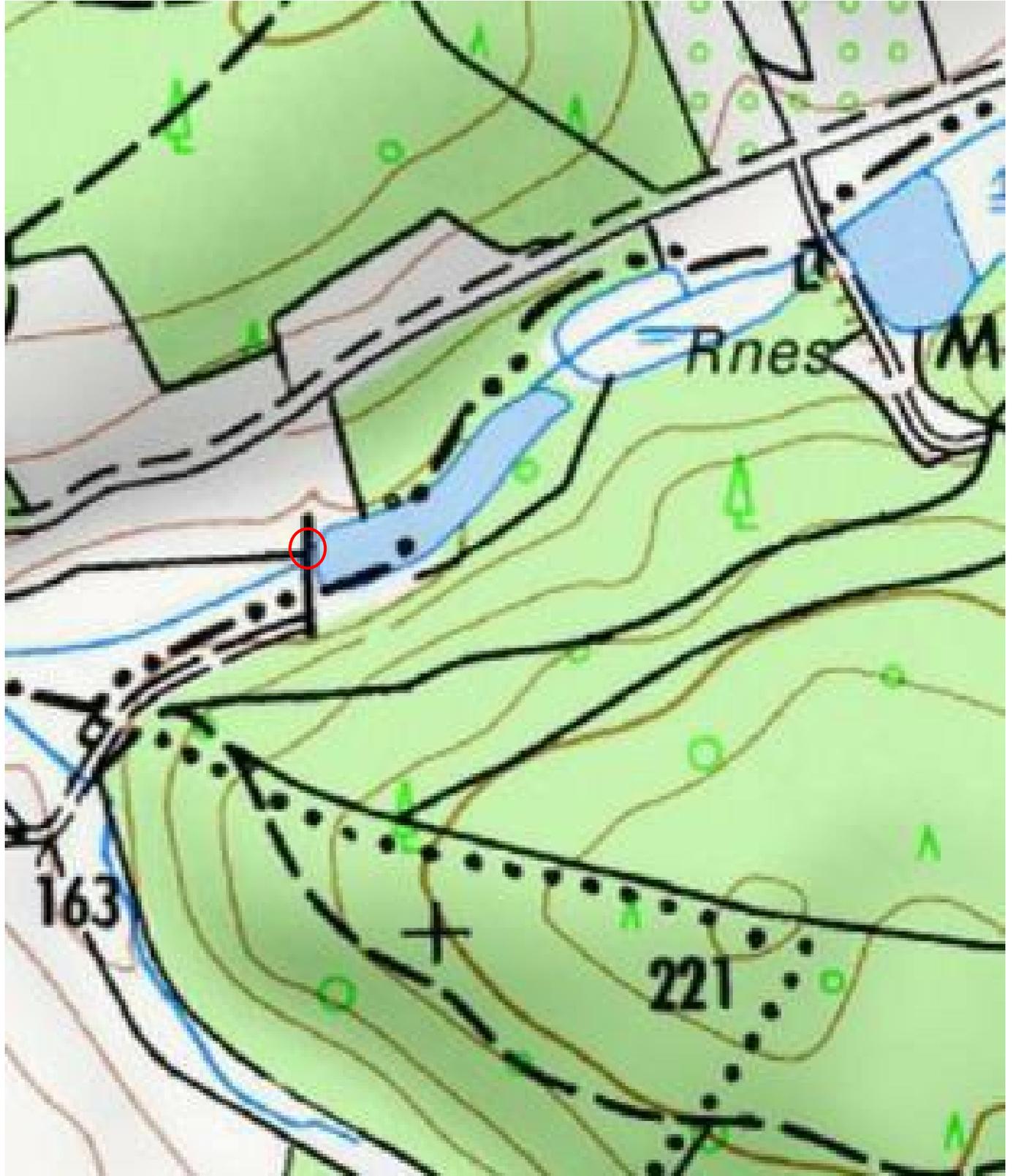
DOSSIER N° 1374

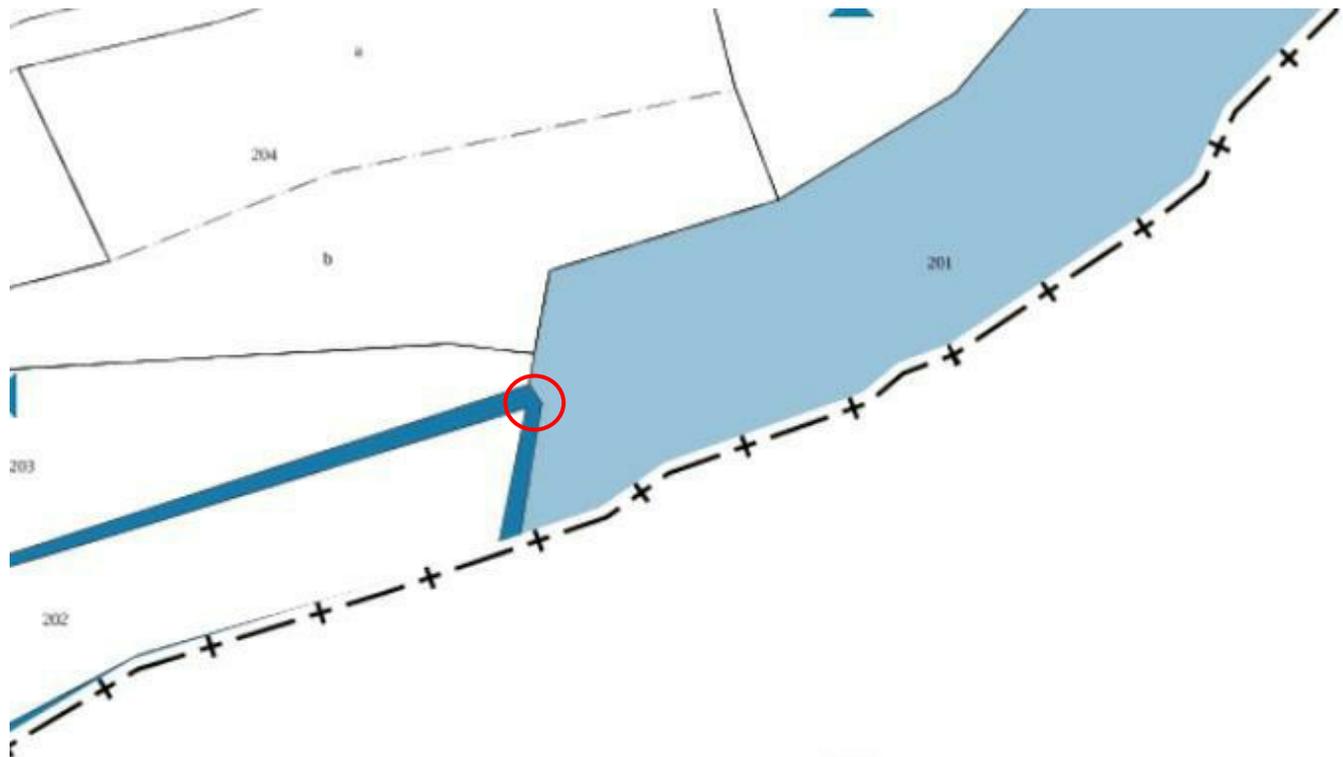
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Cartes IGN 1/25000 série bleue extraite de Geoportail :

Latitude et Longitude (référée au méridien international): 44° 58' 25.16'' N/ 00° 46' 34.52'' E

Altitude: 160,7 mètres (crête de la digue)



LOCALISATION CADASTRALE**Cadastre en date du 02 08 2018** (cadastre.gouv.fr dernière mise à jour en CDIF)**Echelle** : 1/2500**Section** OC**Feuille n°** 01**Parcelle N°** 201 **Superficie** 86ares **Nature** : plan d'eau**Propriétaire** : Georges Faure

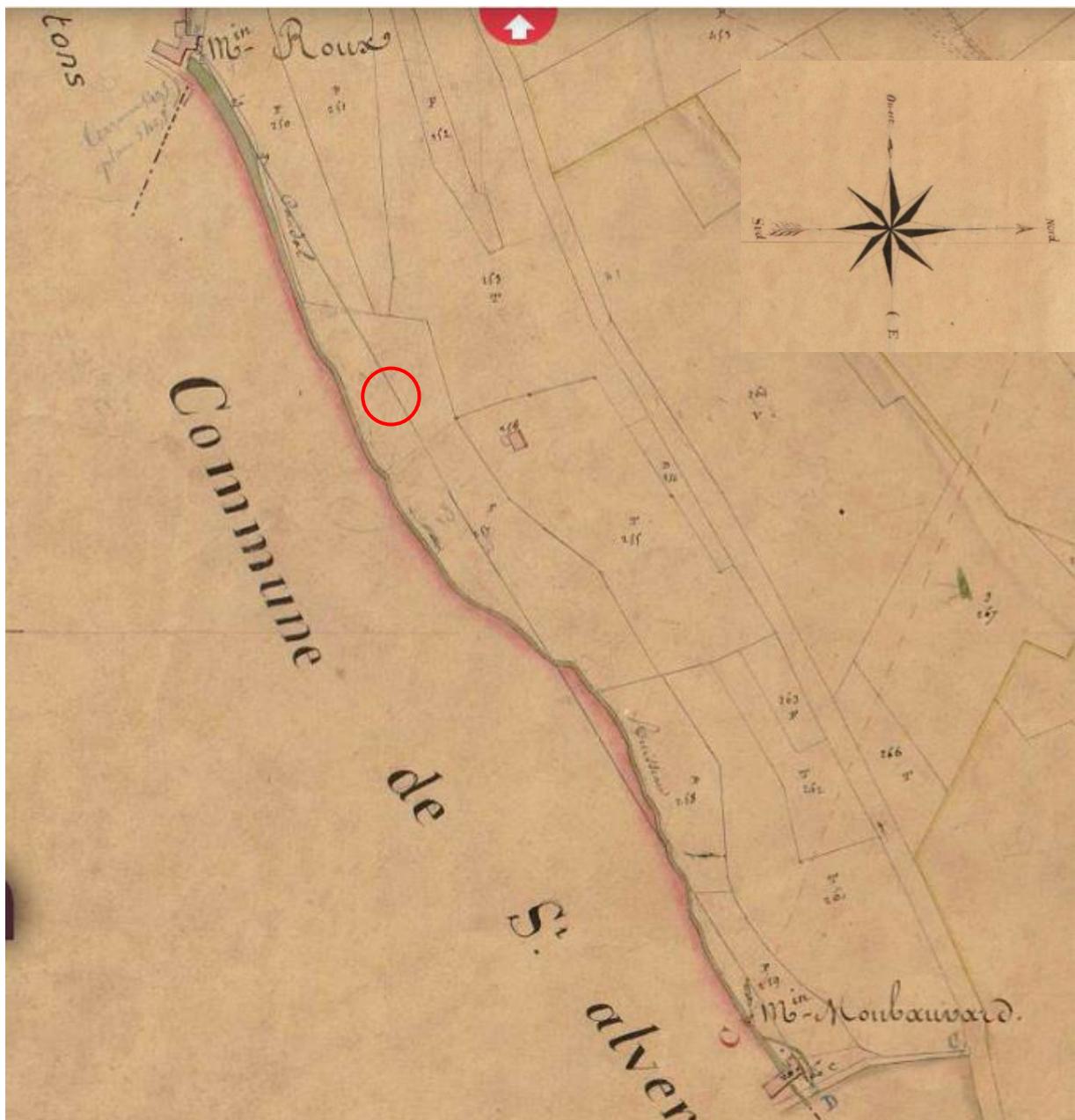
LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE (Archives départementales)**Cadastre en date** du 15 juillet 1830**Echelle** : 1/2500**Section** : C La Croix**Feuille N°** : 1**Parcelle N°** : 257**Superficie** : 87,80 ares**Nature** : Pré**Propriétaire** : En 1830, Marval Léonard, meunier au moulin Roux

En 1864 : Besse Antoine à Louillet

En 1879, Besse François à Saint Laurent des Bâtons

En 1911 : Besse Ferdinand (Alfred) au Caillavet (St Laurent des Bâtons)

En 1932 : Besse Jeanne, veuve, née Salmon, au Caillavet



GEOPORTAIL

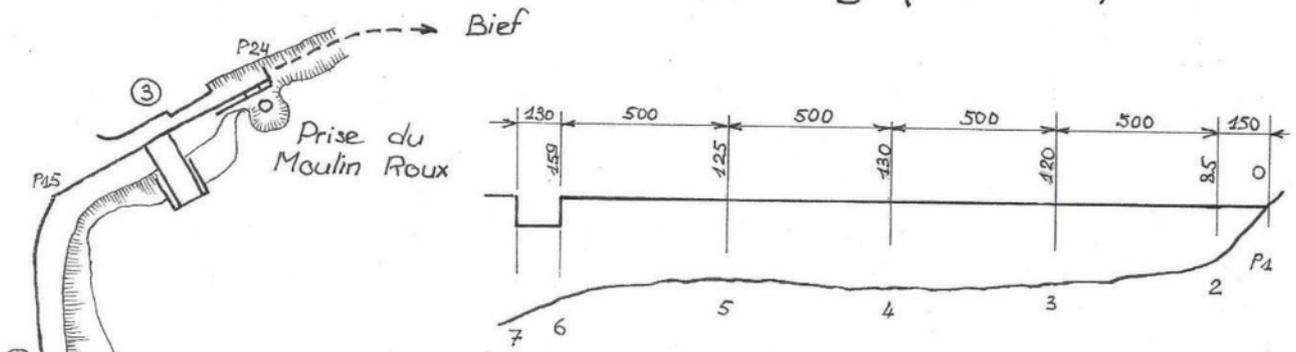


DESCRIPTIF GRAPHIQUE

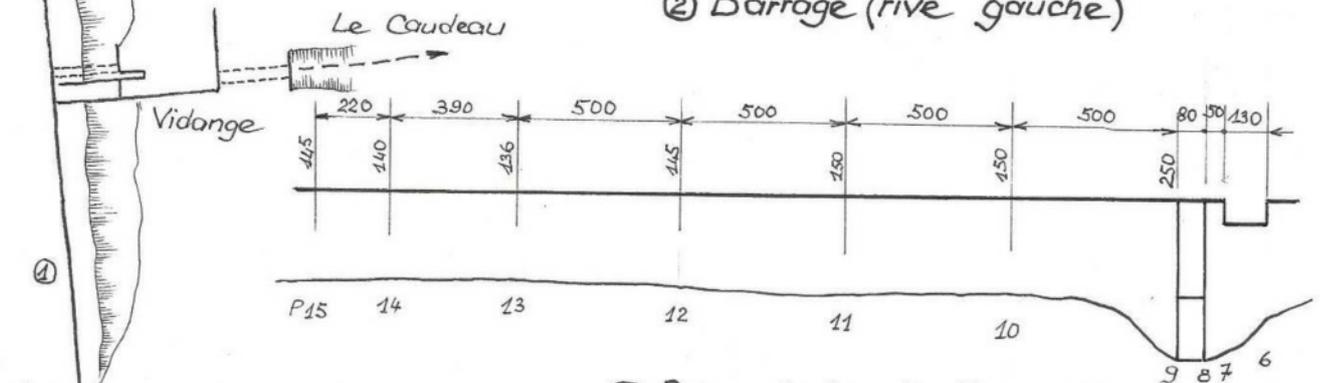
LAC DE FARGUETTE

VEYRINES DE VERGOT

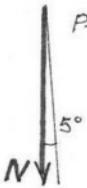
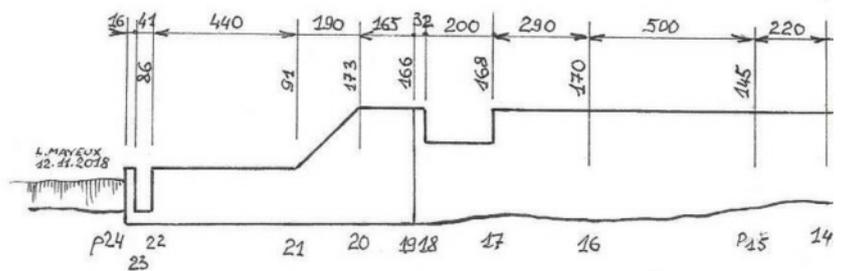
① Barrage (rive droite)



② Barrage (rive gauche)



③ Prise du Moulin Roux (rive sud-est)



Echelle vue en plan

1/500

500 cm

Echelle profil en long
Horizontale Verticale

1/200

1/100

200 cm

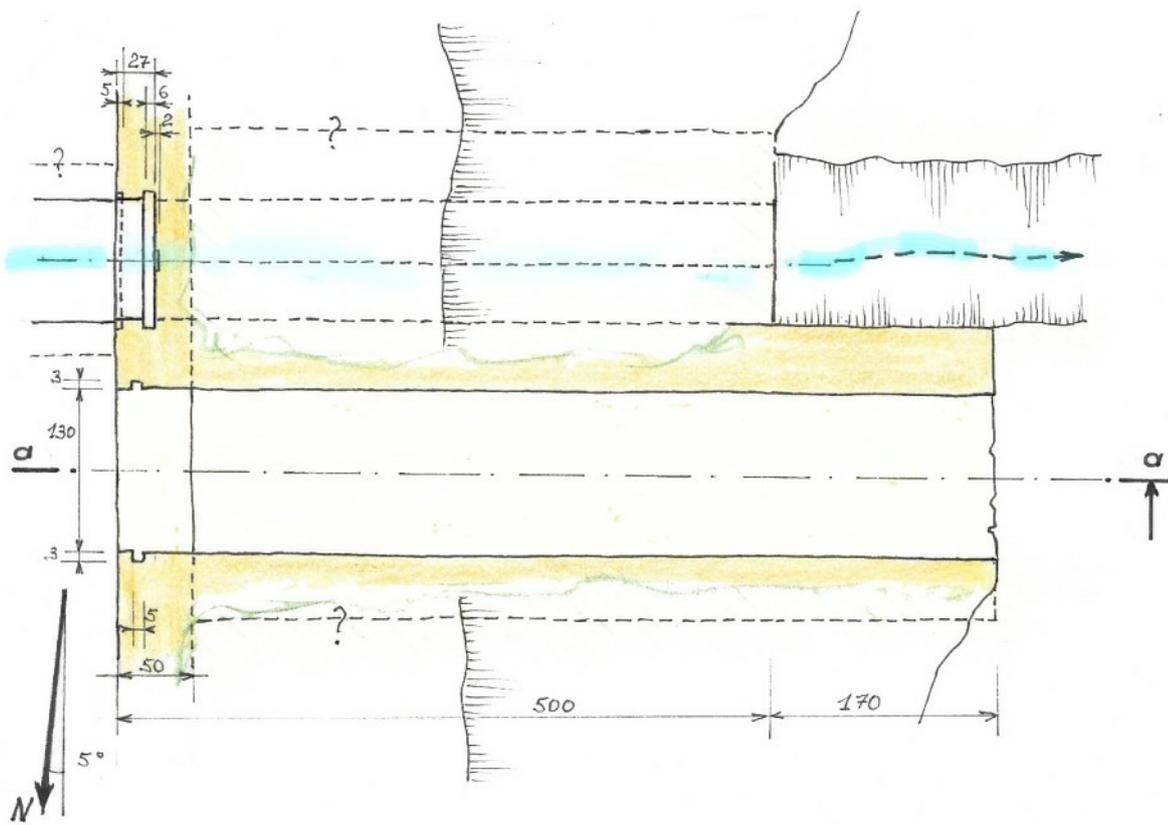
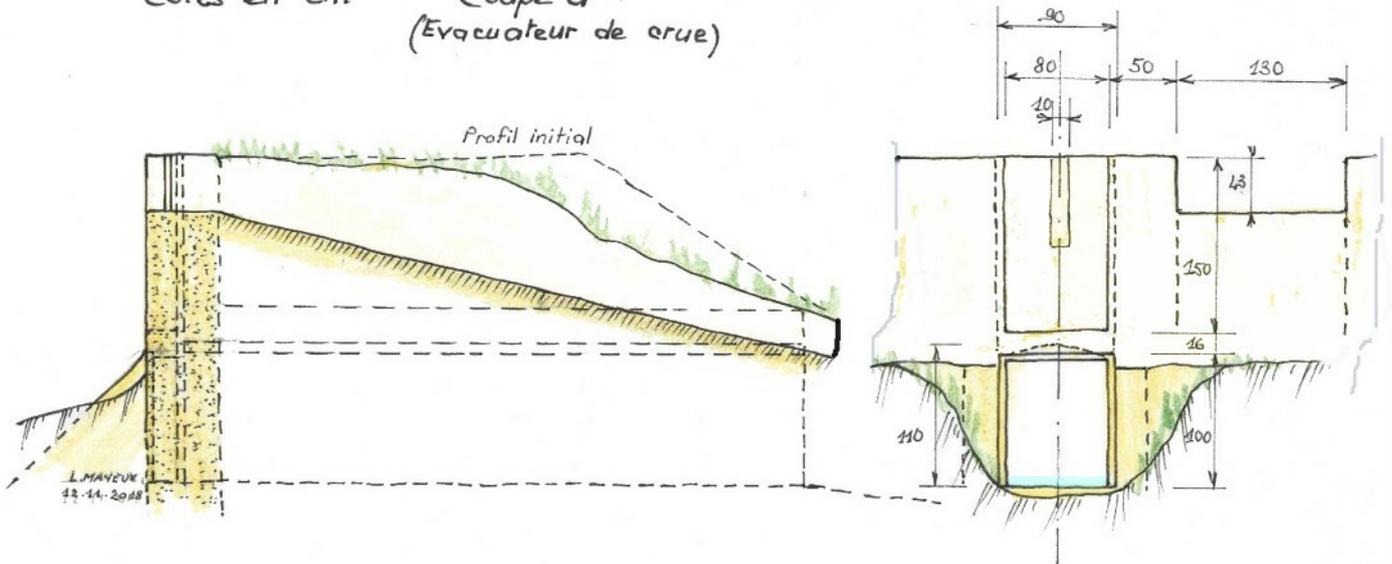
Cotes en cm

VIDANGE DE FOND BARRAGE DE FARGUETTE

Echelle 1/50

100 cm
Cotes en cm

Coupe a
(Evacuateur de orue)



DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE

Vue d'ensemble du barrage depuis la rive droite



Vidange et trop-plein vus depuis la retenue vide



Vidange de fond ouverte vue de l'amont



Vidange de fond et trop-plein vus de l'aval



Vidange de fond vue de l'aval



Retenue partiellement en eau le 27 mai 2011

DESCRIPTIF

Le lac créé par le barrage de Farguette sur le Caudeau est situé dans la commune de Veyrines-de-Vergt, entre le moulin de Monbauvard et le moulin Roux.

Pleine, la retenue a une longueur de 400 mètres, une superficie de 2 hectares et une capacité de 15000 mètres cubes environ. Cette capacité peut être augmentée de près de 5000 mètres cubes grâce aux rehausses des évacuateurs de crue.

L'état actuel des installations ne permet pas de déterminer leur fonction. L'historique apporte les informations nécessaires à leur compréhension.

Aux environs du milieu de la digue, où se situe le lit du Caudeau, deux aménagements ont été réalisés lors de la construction du barrage : la vidange de fond et l'évacuateur de crue.

-la vidange de fond :

Il s'agit d'un tunnel traversant la digue, dont le radier se trouve au niveau du fond du lit du ruisseau, au point le plus bas de la retenue, ce qui permet de la vidanger totalement, en cas de nécessité, ou de la maintenir vide, comme c'est le cas actuellement. Cet ouvrage réalisé en maçonnerie est couvert d'une voûte dont l'intrados est en forme de mitre.

Dans sa partie amont, dans le plan vertical du barrage, une réserve, dotée de part et d'autre d'une rainure, est réalisée dans la maçonnerie pour le passage d'une vanne. Cette réserve est séparée en deux parties superposées par une sorte de linteau en pierre qui laisse libre un passage pour la vanne. La partie basse où démarre le canal de vidange peut être obturée de deux manières : par la vanne lorsqu'elle est abaissée ou par un batardeau qui peut être inséré dans la feuillure.

La vanne est destinée à contrôler le débit de fuite afin de régler le niveau d'eau dans la retenue. Une rainure est visible dans la paroi le long de laquelle glisse la vanne. Elle semble destinée au passage de la tige (fer plat) de manipulation de la vanne. Cependant, il n'y a aucune trace d'un appareillage (cric, crémaillère,...) pour la manœuvrer.

Ainsi, le batardeau ne pouvait servir qu'à mettre temporairement hors d'eau le tunnel de vidange pour réparation et à faciliter la fermeture ou plutôt la pose de la vanne de fond. Il doit être déposé avant remplissage afin de rendre la vanne fonctionnelle. Cependant, en l'absence d'appareillage pour la manœuvrer, la vanne ne pouvait être réglée qu'une fois pour toute.

-le trop-plein écreteur de crue :

Dans ces conditions, et aussi parce qu'un tel ouvrage ne supporte pas la submersion, un trop-plein faisant également fonction d'évacuateur de crue était nécessaire. Il a été installé à côté de la vidange et consiste en une échancrure dans le mur de la digue, prolongé par un plan incliné maçonné bordé de murs bajoyers pour canaliser le flot jusqu'au pied de la digue.

Pour augmenter la capacité de la retenue, cette échancrure est munie d'une rainure dans laquelle une planche peut être installée et retirée aisément en cas de besoin.

On peut penser que cet évacuateur de crue était d'une section insuffisante car le même aménagement a été installé à l'extrémité rive gauche de la digue, au niveau de la nouvelle prise du moulin Roux.

HISTORIQUE

Ferdinand Besse, surnommé Alfred, a sollicité par pétition du 19 avril 1907 l'autorisation de bâtir un barrage en travers de la vallée du Caudeau. Le projet qui se situe entre le moulin de Monbauvard et le moulin Roux est destiné à l'irrigation des terres agricoles lui appartenant situées en rive droite du cours d'eau.

Une autorisation lui a été accordée par arrêté préfectoral du 23 octobre 1907 assortie d'une date d'achèvement fixée au 31 août 1908, échéance reportée au 31 août 1909 puis à nouveau prorogée. Elles sont justifiées par le retard des travaux provoqué par des intempéries et par les travaux supplémentaires nécessités par le défaut d'étanchéité du barrage. Les travaux ont été jugés conformes au projet et agréés. Ils ont donné lieu à réception définitive par un certificat daté du 28 avril 1911.

Le dossier comportant les plans d'exécution des ouvrages et les pièces administratives, conservé aux Archives départementales de la Dordogne (Série 7 S 90 Service hydraulique, barrages et prises d'eau), donne des informations sur les parties non visibles de l'ouvrage, les raisons pour lesquelles certains aménagements ont été réalisés et leurs fonctions.

Il s'agit en fait d'une retenue d'eau pour l'irrigation des terres agricoles du propriétaire des lieux. La facilité des transports et la prospérité de l'époque ont permis de construire un barrage en maçonnerie, alors que précédemment ce type d'ouvrage était bâti en terre. Cependant, possible survivance du passé, le barrage proprement dit est contrebuté par une digue en terre compactée. Malgré cela, le barrage n'était pas étanche et, pour y remédier, une petite butte a été constituée sur le pied amont du barrage.

Afin d'irriguer les terres situées au-dessus de la retenue d'eau (15,62 hectares), l'eau devait être refoulée grâce à une turbo pompe. Celle-ci aurait pu être installée au droit du barrage mais le concepteur du projet a choisi de l'installer à l'emplacement du moulin Roux qui appartenait à Ferdinand Besse. Cette solution permettait de bénéficier d'une hauteur de chute supérieure à ce qu'elle aurait été si la turbine s'était trouvée au barrage. Le moulin Roux était en ruine depuis plus de trente ans et son bief a dû être restauré. Le barrage a été aménagé afin d'alimenter ce bief et de contrôler son débit. Ainsi, le bâtiment qui se trouve à l'emplacement du moulin Roux n'est pas un moulin mais le local destiné à abriter les installations de pompage entraînées par la force hydraulique. En effet, il n'a pas la configuration ni les dimensions nécessaires au logement des équipements d'un moulin et on n'y trouve pas de meule. Il est de construction récente et de qualité et semble bien contemporain de la construction du barrage. Il ne reste pas trace du matériel de pompage si tant est qu'il ait été installé ni d'un matériel plus moderne qui lui aurait succédé.

On ne trouve pas non plus trace des équipements nécessaires à la gestion du plan d'eau, notamment les dispositifs de manœuvre des vannes et on peut supposer que ces aménagements n'ont pas été mis en place, peut-être en raison de la proximité de la Guerre.

Des réclamations ont été déposées par les exploitants des moulins environnants : Héricart Mithridate de la Courdie (moulin de Monbauvard ?) et Deldevert, meunier aux moulins Berthier et de Lacroix.

DEVENIR DE L'INSTALLATION

Le dispositif semble opérationnel et être susceptible de fonctionner comme simple barrage. Cependant, la retenue n'ayant pas été vue pleine, on peut imaginer que l'ouvrage n'est pas étanche ou que l'état des vannes n'a pas permis de le maintenir en eau. Dans la configuration actuelle, les terres constituant l'emprise du lac peuvent faire l'objet d'une mise en valeur agricole et l'ouvrage peut ainsi être conservé.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom et prénom des rédacteurs :

Aliette Grelier
Marylène Beau
Josette Mayeux
Luc Mayeux

Dossier achevé le 22 novembre 2018

Date de dépôt au CAUE